

Ne prenez jamais l'ascenseur, descendez par l'escalier. Pour les étages 8 à 21, traversez le couloir de liaison et descendez par la montée qui n'est pas sinistrée.

Ne revenez pas en arrière. Rejoignez le point de rassemblement (situé sur le parking avant du niveau 0, entre le bâtiment B et le bâtiment A) et suivez les instructions des services de secours.

Retenez cette expression : « Là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller ». Si, en cas exceptionnel, vous devez passer dans des fumées, baissez-vous, l'air frais est près du sol, et protégez vos voies respiratoires en filtrant l'air à l'aide d'une écharpe, d'un linge humide.

6. Se confiner

Quand : évacuation impossible, fumée dans les couloirs, difficultés à vous déplacer sans aide.

Fermez votre porte, mouillez-la et calfeutrez les interstices avec des chiffons humides.

Si des fumées arrivent par les aérations de la cuisine, toilettes ou salle de bains, fermez aussi les portes de ces pièces et confinez-vous dans une pièce avec balcon donnant sur l'une des façades « longues » de l'immeuble.

Manifestez-vous aux balcons : torchons agités la journée, lampe de poche la nuit.

Attendez les instructions du service de sécurité incendie.

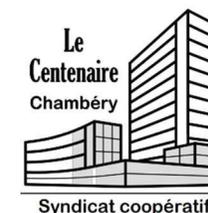
Les ascenseurs

Les ascenseurs sont équipés d'un système de demande de secours relié à un service d'intervention 24h/24.

Si l'ascenseur s'immobilise, appuyez pendant plusieurs secondes sur le bouton d'alarme du boîtier installé en bas de la boutonnière jusqu'à déclenchement de l'appel. Vous serez mis en relation avec un opérateur du centre de réception Kone.

N'essayez pas d'ouvrir la porte.

Restez calme et patient en attendant l'intervention du technicien.



Copropriété Le Centenaire Guide de sécurité incendie Bâtiment B (IGH)

La sécurité est l'affaire de tou.te.s.

Le bâtiment B de la copropriété Le Centenaire (« la tour ») est un immeuble de grande hauteur (IGH) avec des règles particulières.

Dans cet immeuble, la sécurité repose sur l'action conjuguée de chaque personne résidente, du service de sécurité, du syndicat coopératif et, éventuellement, des sapeurs-pompiers.

Il est capital que chaque personne remplisse son rôle afin d'éviter la naissance d'un sinistre et aussi d'en limiter les conséquences en cas d'apparition.

Ce guide est là pour vous aider à améliorer votre sécurité.

Prenez le temps de le lire.

Partagez ces informations avec vos proches.

N'hésitez pas à interroger le service de sécurité.

Vos contacts

Poste Central de Sécurité : 04 79 85 31 67.

Assistante de gestion : 06 80 21 48 67, gestion@le-centenaire.fr

Mandataire de sécurité : 06 74 78 27 43, icndomingues@orange.fr

1. Prévenir les risques

Équipez votre logement avec un **détecteur de fumée**.

L'un des risques majeurs provient des **installations électriques**. Il convient de faire réaliser un diagnostic de celles-ci et de les mettre aux normes si elles sont anciennes.

Il ne faut jamais surcharger les prises multiples.

Ne jamais laisser fonctionner un lave-linge, une plaque de cuisson, un four, un chauffage d'appoint ou tout autre appareil de forte puissance en votre absence.

En cas de **travaux par points chauds** ou générateurs d'étincelles (soudure, découpage...), prévenir le PC Sécurité, qui fera remplir un permis de feu et adaptera la vigilance pendant les travaux.

N'encombrez pas vos balcons.

Laissez les couloirs, paliers et escaliers de l'immeuble dégagés.

Les **caves** du niveau 0/1 et les **garages** sont des **locaux à risque**. **Maintenez la porte de votre cave et de votre garage fermée à clé** en permanence et n'y stockez pas des matériels facilement inflammables.

Ne détériorez pas les dispositifs de sécurité : extincteurs, RIA (robinets d'incendie armés), déclencheurs d'alarme...

2. Faciliter l'intervention des secours

Ne stationnez pas le long des **façades** de l'immeuble et ne bloquez pas le passage vers le parvis arrière, ce sont les voies d'accès pour les pompiers.

Laissez un **double des clés** de votre appartement, de votre cave et de votre garage **au PC Sécurité** (elles sont gardées dans un coffre-fort).

Transmettez la **fiche de renseignements** sur les résidents à l'assistante de gestion pour mise à jour de la base de données.

Ayez une **lampe de poche** de secours afin d'évacuer facilement en cas de coupure électrique ou pour vous signaler depuis votre balcon si vous restez confinés dans votre appartement.

3. Alerter les secours

En cas de feu, fumées, odeur suspecte, etc., l'alerte est primordiale.

Par **téléphone** en appelant le **PC Sécurité : 04 79 85 31 67**.

Ou par action sur le **déclencheur manuel rouge** installé sur tous les paliers près de l'accès aux escaliers et ascenseurs.



Donnez un maximum de renseignements (nature du problème, importance du sinistre, nombre de personnes concernées...).

Seulement si vous n'arrivez pas à joindre le PC Sécurité ni à activer le déclencheur, appelez les **pompiers** en composant le **18** ou le **112**.

4. Utiliser les moyens de secours

Il serait judicieux que vous ayez un **extincteur** dans votre appartement ou, au moins, un aérosol anti-feu, très utile et facilement utilisable sans aucune connaissance particulière.

Par ailleurs, **deux extincteurs** sont disponibles **sur chaque palier**, l'un à côté de l'ascenseur, l'autre dans le placard du couloir. Un **RIA** est également disponible dans le placard du couloir des étages pairs.

Si vous estimez que le feu naissant est maîtrisable, attaquez-le avec un extincteur. Visez la base des flammes.

5. Évacuer

Quand : feu dans l'appartement, fumées, déclenchement de l'alarme incendie.

Si le **feu** est **dans votre appartement**, sortez, fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre logement (mais ne la verrouillez pas à clé) derrière vous.

En cas d'**alarme incendie dans l'immeuble**, si les dégagements sont praticables, fermez portes et fenêtres (sans les verrouiller à clé), gagnez la cage d'escalier et descendez dans le calme.

Évacuez dans le calme, ne cédez pas à la panique.